

LA DISCRIMINATION DE NOTRE PROFESSION DOIT CESSER

Au Grand-Duché, les éducatrices graduées et éducateurs gradués sont une force motrice indispensable dans le secteur socio-éducatif, un domaine très polyvalent.

Ils y occupent souvent des postes à grande responsabilité (directeurs, chargés de direction, chefs de groupe(s), intervenants socio-éducatifs) et sont amenés à prendre des décisions importantes, lourdes de conséquences.

Or, le diplôme de l'éducateur gradué est le diplôme de niveau BAC+3 le moins rémunéré au Luxembourg et ce depuis 30 ans. En effet, la reconnaissance pécuniaire de la carrière de l'éducateur gradué n'équivaut pas à celle des autres carrières dont la durée des études est identique. Notre revendication essentielle est de mettre à pied d'égalité notre carrière avec celle d'un orthophoniste, d'un pédagogue curatif, d'un infirmier gradué ou d'un assistant social qui tous bénéficient d'un traitement selon le barème de la fonction publique du grade 10 en début de carrière tandis que la carrière de l'éducateur gradué ne débute qu'au grade 8. **(Cela se reflète également dans le secteur social du CCT SAS qui s'oriente d'après le barème de la fonction publique.)**

Dans ce contexte, revendiquons maintenant l'égalité pour toutes les carrières de niveau BAC+3, sans oublier les autres professionnels sous-évalués du secteur.

En signant cette pétition, vous vous déclarez solidaire avec une profession devenue indispensable dans notre société actuelle.

Pour plus d'informations --> 2e feuille

NOM	PRENOM	RUE	LOCALITÉ	SIGNATURE

UNTERSCHRIFTENAKTION IST ABGELAUFEN

RESUME

Pourquoi une revalorisation de la carrière de l'éducateur gradué est-elle indispensable ?

a) Il faut valoriser les études BAC+3

La reconnaissance pécuniaire de la carrière de l'éducateur gradué n'équivaut pas à celle des autres carrières supérieures dont la durée des études est identique.

b) La discrimination d'une profession doit cesser

Le diplôme de l'éducateur gradué est le diplôme de niveau BAC+3 le moins rémunéré au Luxembourg. Il n'existe presque pas de différence de salaire entre la rémunération de ce diplôme et celle d'un BAC.

Rien ne justifie cette discrimination!

Notre revendication principale est de mettre à pied d'égalité notre carrière avec celle d'un orthophoniste, d'un pédagogue curatif, d'un infirmier gradué ou d'un assistant social, qui tous bénéficient d'un traitement selon le barème de la fonction publique du grade 10 en début de carrière. *(Cela se reflète également dans le secteur social du CCT SAS qui s'oriente d'après le barème de la fonction publique.)*

c) L'éducateur gradué occupe des postes à haute responsabilité

Dans de nombreuses institutions, l'éducateur gradué occupe des postes à haute responsabilité (directeurs, chargés de direction, chefs de groupe(s), intervenants socio-éducatifs) et est amené à prendre des décisions importantes, lourdes de conséquences. L'éducateur gradué se caractérise avant tout par une flexibilité et une polyvalence professionnelle.

d) Il est temps d'abolir au Luxembourg la discrimination des professions considérées comme des professions typiquement féminines

Au Luxembourg, il existe toujours une discrimination de certaines professions considérées comme des professions typiquement féminines.

On constate en effet une différence de salaire entre les professions sociales à majorité féminine et d'autres formations de niveau bac+3.

Les tableaux et les graphiques : (Situation au 1.10.04)

Les tableaux suivants sont calculés selon le barème de la fonction publique.

Données de départ:

Mr. Roger Specimen (23 ans, Marié)
Fonctionnaire de l'Etat depuis le 1.01.04

Âge	CARRIERE	EDUCATEUR GRADUÉ		AUTRES BAC +3		Différence annuelle (brut)	
		POINTS	ALLOC. FAM	POINTS	ALLOC. FAM	Euro	Flux
'23	01.01.2004	230		278		8.953,54	361.176,74
'24	01.01.2005	230		278		8.953,54	361.176,74
'25	01.01.2006	239		290		9.513,13	383.750,28
'26	01.01.2007	244		305		11.378,45	458.995,44
'27	01.01.2008	248		312		11.938,05	481.568,98
'28	01.01.2009	253	25	320	25,92	12.669,26	511.065,08
'29	01.01.2010	257	25	370	29	21.824,25	880.368,30
'30	01.01.2011	262	25	380	29	22.756,91	917.990,87
'31	01.01.2012	278	25	388	29	21.264,65	857.794,75
'32	01.01.2013	284	25	395	29	21.451,18	865.319,27
'33	01.01.2014	290	25	403	29	21.824,25	880.368,30
'34	01.01.2015	296	25	410	29	22.010,78	887.892,81
'35	01.01.2016	302	25	418	29	22.383,84	902.941,84
'36	01.01.2017	308	25	425	29	22.570,38	910.466,36
'37	01.01.2018	314	25,43	433	29	22.863,23	922.279,85
'38	01.01.2019	320	25,92	440	29	22.958,36	926.117,35
'39	01.01.2020	326	26,41	440	29	21.747,77	877.283,24
'40	01.01.2021	332	26,89	440	29	20.539,04	828.524,39
'41	01.01.2022	338	27,38	440	29	19.328,45	779.690,28
'42	01.01.2023	344	27,86	440	29	18.119,72	730.931,42
'43	01.01.2024	350	28,35	470	29	22.505,09	907.832,78
'44	01.01.2025	358	28,99	478	29	22.385,71	903.017,09
'45	01.01.2026	395	29	485	29	16.787,88	677.206,38
'46	01.01.2027	403	29	492	29	16.601,35	669.681,87
'47	01.01.2028	410	29	498	29	16.414,82	662.157,35
'48	01.01.2029	418	29	498	29	14.922,56	601.961,23
'49	01.01.2030	425	29	498	29	13.616,84	549.289,62
'50	01.01.2031	433	29	498	29	12.124,58	489.093,50
'51	01.01.2032	440	29	498	29	10.818,86	436.421,89
'52	01.01.2033	455	29	498	29	8.020,88	323.554,16
'53	01.01.2034	455	29	498	29	8.020,88	323.554,16
'54	01.01.2035	466	29	498	29	5.969,02	240.784,49
'55	01.01.2036	466	29	498	29	5.969,02	240.784,49
'56	01.01.2037	466	29	498	29	5.969,02	240.784,49
'57	01.01.2038	"	"	"	"	5.969,02	240.784,49
'58	01.01.2039	"	"	"	"	5.969,02	240.784,49
'59	01.01.2040	"	"	"	"	5.969,02	240.784,49

!!! Par exemple: **ANCIENNETE 15 ANS !!**
Différence annuelle de
22'958 Euro (926'117 Flux)
par rapport à une autre carrière Bac+3.

I DIFFÉRENCE SUR 37 ANNÉES !
563'082 Euro (22'714 179 Flux)
par rapport à une
autre carrière Bac+3.